

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Les présentes Conditions Générales de Ventes sont conclues d'une part par le centre de formation TerraForma et d'autre part par toute personne physique ou morale qui souhaite se former au sein du centre de formation TerraForma.

OBJET

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres relatives à des prestations de formation pour le client en qualité de stagiaire ici. Le fait de s'inscrire à une formation implique l'adhésion entière et sans réserve du stagiaire aux présentes CGV. Le stagiaire reconnaît également que, préalablement à toute inscription, il a bénéficié des informations et conseils lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

INSCRIPTIONS

Toutes inscriptions à une formation suppose que le client ait rempli le formulaire d'inscription et ait accepté le programme à la date de son inscription. Le stagiaire accepte le contenu de la formation et le formateur choisi par le centre de formation.

PRÉ-REQUIS

TerraForma spécifie dans ses programmes les connaissances initiales requises (pré-requis) pour suivre chacune de ses formations dans des conditions optimales. Aussi, TerraForma réalise une analyse des besoins individuels au moment de l'inscription ce à quoi le stagiaire s'engage à répondre. Ainsi, TerraForma peut refuser une inscription en cas d'inadéquation entre les besoins et le programme établi. L'association et le centre de formation ne peuvent en conséquence être tenus pour responsables d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

PRESTATIONS DE SERVICES

TerraForma peut faire appel à un prestataire de service qui s'engage au terme d'une convention à respecter le règlement intérieur. Il est possible de réaliser des formations dans l'ensemble des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis en euros TTC. La facture est adressée au client après exécution de la prestation. En cas de paiement effectué par VIVEA, TerraForma se charge de réaliser la demande de financement auprès de leur service.

Dans le cadre d'un financement par un OPCO, il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au client.

Au cas par cas, TerraForma peut prendre en charge la partie restante. L'ensemble des modalités de paiement sont fixées sur le programme au préalable de l'inscription. Le paiement peut se faire que par chèque ou par virement bancaire. Un paiement en plusieurs fois peut être accepté en fonction des situations.

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard est adressée à chaque stagiaire. Si le financement de la formation est prise en charge par TerraForma, ou un partenaire alors une convention de formation à titre gratuit doit être réalisée.

CONVOCATION

Il appartient au client de s'assurer de son inscription et de sa présence à la formation.

ANNULATION, ABSENCE, REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donnera lieu à la facturation de la totalité du stage.

En cas d'absence du stagiaire, le coût de la formation par stagiaire peut être facturée en totalité. En cas d'absence du client, il peut être demander un remboursement des frais avancés.

Les conditions de modifications peuvent varier en fonction de la convention établie entre les parties.

ANNULATION D'UNE FORMATION

TerraForma se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants ou de problème technique ou logistique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage. De nouvelles dates ou sites leur seront proposés, ce qui donnera lieu à une nouvelle commande ou une nouvelle proposition de formation.

RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou par virement bancaire. Les factures sont payables au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de facture. En cas de non règlement des factures dues, TerraForma se réserve le droit de ne plus accepter le stagiaire en formation sans pouvoir donner lieu à des dommages et intérêts pour le client.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le stagiaire s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L.122-4 et L.335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites. La responsabilité du stagiaire

serait engagée si un usage non autorisé était fait des logiciels ou support de stage. Dans le cadre de la prestation de formation, le formateur dispose l'entièreté de la propriété intellectuelle des documents qu'il propose lors de la formation.

LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

Les parties s'engagent à respecter la législation en vigueur. La responsabilité de l'Association Terres d'Auvergne-Rhône-Alpes ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère à TerraForma. La responsabilité de TerraForma est plafonnée au montant du prix payé par le stagiaire. Le règlement intérieur de TerraForma vient compléter ce présent document.

FORCE MAJEURE

TerraForma ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à Terres d'Auvergne-Rhône-Alpes, les désastres naturels, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de TerraForma.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Les données personnelles faisant l'objet d'un traitement interne sont utilisées dans le cadre strict de l'exécution et du suivi de la demande du client. Elles sont nécessaires à l'exécution de ce service. L'objectif de la collecte est : soit d'apporter un conseil personnalisé à toutes les personnes qui nous sollicitent, soit le traitement des commandes de nos clients ou bien encore la promotion de notre catalogue de formation. TerraForma s'engage à traiter les données uniquement pour l'objectif décrit ci-dessus.

- J'accepte avoir pris connaissance des Conditions Générales de ventes et je suis d'accord avec celles-ci.

